



Coronavirus Covid-2019

Consignes relatives à l'application du niveau 2 du plan de prévention et gestion de la crise sanitaire

Information importante :

A la suite du conseil de défense et du conseil des ministres exceptionnels qui se sont tenus sous l'autorité du président de la République ce samedi 29 février 2020, consacrés au coronavirus, le gouvernement a décidé le passage du stade 1 au stade 2 du plan de prévention et de gestion de la crise sanitaire.

Le stade 1 avait pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national, le stade 2 a pour objet de freiner la propagation du virus en France.

A cet effet, les mesures précisées infra sont adoptées.

→ **Dès ce lundi 2 mars, l'hôpital universitaire Avicenne sera désigné en qualité d'hôpital de référence pour le département** de la Seine-Saint-Denis, ce qui signifie que les signalements dans le département seront systématiquement transmis et analysés par les médecins infectiologues de cet établissement. D'ores et déjà, les patients symptomatiques sont pris en charge par le SAMU centre 15

→ **Dans les espaces confinés, les rassemblements de plus de 5000 personnes** ou les rassemblements moins conséquents concernant des personnes particulièrement vulnérables ou présentant une exposition forte **sont annulés**.

→ Sont annulés également, au cas par cas et par arrêté du Préfet, en lien avec les maires concernés, y compris en milieu ouvert, les rassemblements comprenant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus, en application des articles L. 3131-1 et suivants du code de la santé publique.

Les consignes relatives à l'utilisation des masques sont les suivantes :

→ **Le port des masques filtrant FFP2 est réservé** aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;

→ **Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé** aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;

→ **Le reste de la population ne doit pas porter de masque.** Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.

LE BOURGET



Coronavirus Covid-2019

Les consignes individuelles à rappeler au public sont les suivantes :

- Lavage régulier des mains ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Eviter de se serrer les mains ;
- En cas de symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc) et dans l'attente du diagnostic : appeler le 15, rester dans la mesure du possible chez soi, porter un masque au contact des autres personnes ;
- Pour toute autre question : appeler le numéro vert national, 0 800 130 000, disponible 7/7j et 24/24h.

TENEZ-VOUS INFORMÉ :

L'ensemble des mesures correspondent à une adaptation du plan de prévention et de gestion de crise sanitaire est susceptible d'aménagements dans tous les prochains jours. Pour cette raison, vous êtes invités à vous tenir régulièrement informés sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

En outre, un numéro vert répond 24/24h et 7jours/7 à toutes les questions sanitaires sur le coronavirus :

0 800 130 000

Pour le public, une cellule d'information est ouverte et joignable au numéro suivant :

0 805 200 450